



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION CENTRALE DES
RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MOBILISATION

Ouagadougou, le 04 JUIN 2024

N°2024-0672 MDAC/SG/DCRHM

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMUNIQUE

Les jeunes gens des deux (02) sexes désireux d'embrasser une carrière à l'Armée de l'Air sont informés qu'il sera organisé du 23 juin au 18 juillet 2024 dans les centres de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, un concours pour le recrutement de cinquante (50) Elèves Sous-Officiers mécaniciens.

La répartition des places est la suivante :

- Quarante-cinq (45) civils dont quarante (40) garçons et cinq (05) filles ;
- Cinq (05) Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP).

Le nombre de candidats pour le recrutement direct est fixé à trois mille (3000).
Chaque candidat est tenu de déposer lui-même son dossier.

I) CONDITIONS DE CANDIDATURE

1- Pour les candidats issus du recrutement direct

- être de nationalité Burkinabé ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire du baccalauréat série scientifique ou technique (C, D, E, F) ou tout autre diplôme équivalent ;
- être âgé (e) de vingt (20) ans au moins et vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2024 (c'est-à-dire être né (e) entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2004) ;
- être physiquement apte à suivre la formation ;
- avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de trois mois.

2- Pour les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP)

- être de nationalité Burkinabé ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire du baccalauréat série scientifique ou technique (C, D, E, F) ou tout autre diplôme équivalent ;
- être âgé (e) de vingt (20) ans au moins et vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2024 (c'est-à-dire être né (e) entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2004) ;

- être physiquement apte à suivre la formation ;
- avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de trois mois.
- être détenteur d'un contrat VDP à jour.

Les élèves-fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne sont pas autorisés à concourir.

II) CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDAT :

1- Pour les candidats issus du recrutement direct

- Une (01) demande manuscrite, timbrée à 200 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Un (01) certificat de nationalité Burkinabè (**les photocopies légalisées ne seront pas acceptées**) ;
- Un (01) bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Trois (03) extraits d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu et établis avant 2022 ;
- Une (01) photocopie légalisée du Baccalauréat ou de l'attestation de réussite ;
- Une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- Un (01) certificat de visite et de contre-visite délivré par un médecin militaire attestant que le candidat est apte ;
- Un (01) certificat de non-grossesse, délivré par un médecin militaire pour les candidats de sexe féminin ;
- Deux (02) photos d'identité récentes.

2- Pour les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP)

- Une (01) demande manuscrite, timbrée à 200 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Un (01) certificat de nationalité Burkinabè (**les photocopies légalisées ne seront pas acceptées**) ;
- Un (01) bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Trois (03) extraits d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu et établis avant 2022 ;
- Une (01) photocopie légalisée du Baccalauréat ou de l'attestation de réussite ;
- Une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- Un (01) certificat de visite et de contre-visite délivré par un médecin militaire attestant que le candidat est apte ;
- Un (01) certificat de non-grossesse, délivré par un médecin militaire pour les candidats de sexe féminin ;
- Deux (02) photos d'identité récentes ;
- Une copie du contrat VDP à jour.

III) DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers complets de candidature des candidats au recrutement direct sont reçus sur

- **Lieu de réception : Base Aérienne 511 à Ouagadougou et Base Aérienne 210 à Bobo-Dioulasso.**

La date de clôture de dépôts des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 14 juin 2024 à 16 h 00**. Les dossiers des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) seront reçus et acheminés par la Brigade des Volontaires pour la Défense de la Patrie (BVDP).

IV) Lieux et heures de déroulement du test

Le concours se déroulera à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso selon les étapes suivantes :

- **Premièrement**

Dimanche 23 juin 2024 : épreuves écrites d'évaluation générale des connaissances d'une durée de trois (03) heures portant sur :

- Mathématiques ;
- Sciences physiques ;
- Psychotechnique/Logique.

Les lieux et les horaires du déroulement des épreuves seront communiqués ultérieurement. Seront retenus à l'issue de ces épreuves écrites, les milles (1000) meilleurs candidats pour une seconde étape d'épreuves écrites et sportives.

- **Deuxièmement**

Dimanche 14 juillet 2024 : Epreuves écrites portant sur :

- Mathématiques : 03 heures ;
- Sciences Physiques : 02 heures ;
- Anglais : 01 heure 30 minutes.

Toute note inférieure à 07/20 en mathématiques et en sciences physiques est éliminatoire. Les lieux et les horaires du déroulement des épreuves seront communiqués ultérieurement.

- **Troisièmement**

Du lundi 15 au jeudi 18 juillet 2024 : Epreuves sportives de sélection pour les candidats des deux (02) sexes comprenant les courses de :

- **3000 mètres**
- **100 mètres**

- Tous les candidats devront se munir de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè et du récépissé d'inscription ;
- L'admission définitive ne sera prononcée qu'à l'issue de la visite médicale d'aptitude et de l'enquête de moralité ;
- Tout état de grossesse constaté pendant la visite médicale d'incorporation ou au cours de la formation entraîne la radiation de l'intéressée des effectifs de l'Armée.

V) Admission

Les épreuves écrites et sportives constituent les épreuves d'admissibilité.

Les meilleurs candidats par catégorie (recrutement direct masculin et féminin et Volontaires pour la Défense de la Patrie) sont déclarés admissibles conformément aux quotas affectés, après avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à la moyenne requise pour l'admissibilité.

Les catégories n'ayant pas atteint leur nombre d'admissibles pour insuffisance de résultat, verront leur quota affecté aux meilleurs candidats des autres catégories par ordre de mérite.

Ouagadougou, le **04 JUIN 2024**



Général de Brigade Kassoum COULIBALY
Officier de l'Ordre de l'Etalon

DIFFUSIONS :

- sur la RNB, du **04 au 06 juin 2024**
- à **13 heures en français.**
- dans le Quotidien SIDWAYA, le **05 juin 2024.**